

Perspective Internationale sur une Jeunesse Sexuellement Abusive

Les professionnels de tous les pays ont du mal à définir les mauvais traitements à l'égard des enfants et à formuler des réponses appropriées. Nous avons rédigé un article de fond au sujet d'un cas spécifique, pour promouvoir le dialogue entre nos membres afin de trouver une solution efficace au sujet de la maltraitance. Dans chaque numéro, nous demandons aux représentants de plusieurs d'expliquer comment les professionnels et les services locaux pourraient agir dans une telle situation.

Pour ce numéro, the Link a demandé aux professionnels des États Unis, de l'Australie, d'Israël, de l'Argentine et de la Chine comment leurs systèmes répondraient au cas typique d'un jeune ayant un comportement très difficile et manifestant de la violence sexuelle envers des enfants plus jeunes que lui. Les participants doivent définir le cas, et indiquer le service qui prendrait la responsabilité d'intervenir, la façon d'intervenir, et les résultats envisagés.

Scénario

La mère d'un jeune de 14 ans annonce au personnel d'une clinique qu'elle ne peut plus contrôler le comportement de son fils. Elle dit qu'il n'obéit pas aux règles et qu'il ne montre pas de respect à l'égard de sa mère et de sa grand-mère. De plus en plus, il ne s'occupe que de « son petit monde ». Il est devenu plus difficile depuis qu'il a été renvoyé de l'école après qu'il fut surpris en train d'abuser sexuellement une fille de sept ans. D'après sa mère, c'était la troisième fois qu'il avait des attouchements sexuels sur des enfants plus jeunes que lui.

Définition du problème

Tous nos représentants indiquent que ce jeune a besoin d'être aidé. Notre participant aux États Unis note que la violence sexuelle envers les mineurs vient en très grande partie de jeunes de 13 à 15. Étant donné que pour le cas du jeune ci-dessus cité, la violence sexuelle a été confirmée à plusieurs reprises et qu'il montre par ailleurs d'autres troubles de comportements non-sexuels, il y a bien lieu d'intervenir. Si on arrivait à mettre en place des thérapies efficaces et préventives, des garçons de son âge auraient moins tendance à avoir recours aux violences sexuelles.

Notre représentant en Australie note le ton « autoritaire » de la présentation du cas, ajoutant que la mère et l'école portent un jugement sur le jeune sans tenir compte de la façon dont certains problèmes fondamentaux auraient pu influencer son comportement. Il serait important, par exemple, d'en savoir plus sur les relations du jeune et en quel

mésure ces relations ont une incidence sur son développement et sa perception de soi. D'après notre représentant, ce type de jugement hâtif de la part de ceux qui sont en contact avec des jeunes en difficultés est courant, en particulier quand il s'agit d'un comportement sexuel qui pose problème.

Compte tenu de la structure judiciaire et des services déjà disponibles, notre participant en Israël note que ce cas serait probablement signalé à la police, et que le jeune serait obligatoirement pris en charge par le Ministère des services sociaux. Simultanément, les services de protection de l'enfance recueilleraient des informations auprès des victimes et leur apporteraient l'aide adaptée. Notre correspondant en Israël se demandait s'il ne se posait pas un problème de déontologie au cas où le professionnel devait signaler l'incident, risquant ainsi de compromettre la démarche thérapeutique avec la famille.

En Argentine et en Chine, il n'était pas évident que ce type de cas nécessiterait une intervention formelle. En Argentine, la réponse dépendait du niveau de formation de l'assistant social. Seul le personnel formé en matière de maltraitance et d'identification d'abus sexuel au niveau de l'enfant est compétent pour intervenir en tenant compte du fait que le jeune avait pu subir des services sexuelles et qu'il pourrait basculer dans le crime.

En Chine, notre représentant note qu'il n'y a pas de lois spécifiques concernant les enfants. Par conséquent, ce problème serait considéré comme une affaire privée nécessitant une intervention de la famille, de l'instituteur et de la police, ou d'une autre unité gouvernementale locale.

Responsabilité et type d'intervention

Pour chacun des cinq pays, le type d'intervention est différent. Aux États Unis, notre correspondant note qu'il y a un accord entre professionnels, et que la plupart d'adolescents coupables de violences sexuelles pourraient bénéficier d'une thérapie en externe dans leur quartier, bien qu'il existe des cas exigeant un placement en institution. Il y a aussi un accord selon lequel les délits sexuels doivent être traités par le système de justice pour mineurs. La procédure implique la collaboration entre les instances thérapeutiques et les autorités légales, comme les agents de probation juvénile. Dans ce cas, on doit d'abord s'assurer que le signalement répond aux critères. Ensuite on va pouvoir recueillir des éléments de sources diverses concernant l'histoire du comportement du jeune et sur son environnement social et familial, en utilisant si possible une évaluation standardisée du risque. Il serait important de prendre en considération les caractéristiques individuelles du jeune ainsi que ceux de sa famille et de son entourage, afin de prendre une décision. Finalement, on devrait envisager de rescolariser le jeune dans une école où il n'y a pas d'enfants plus jeunes que lui.

En Australie, notre participant indique qu'un jeune qui commet un abus sexuel, doit être signalé à la police. Si la police conclue d'un délit, le jeune est coupable de violence sexuelle. Sa condamnation serait assortie d'une prise en charge axée sur sa conduite et les circonstances qui l'auraient motivée. Après l'intervention de la police, le jeune serait

confié aux services spécialisés pour adolescents ayant commis des délits sexuels. Ces services s'occupent autant du comportement sexuel du jeune, que de son désarroi, ses difficultés, les origines de sa violence, ainsi que d'autres facteurs liés à son comportement.

En Israël, c'est le professionnel du dispensaire d'hygiène mentale mis au courant par la mère, qui, avec l'accord de cette dernière, devrait informer les services de protection de l'enfance. Après concertation avec les services de protection de l'enfance, l'assistant social chercherait à engager le jeune et sa famille à suivre une thérapie. En cas de refus de l'enfant, les professionnels seraient dans l'obligation de signaler le cas à la police.

Lorsqu'il y a signalement à la police, les Services de Probation Juvénile mènent une enquête policière et proposent un suivi thérapeutique, y compris une psychothérapie individuelle et la participation à un groupe de jeunes ayant commis des délits. Les professionnels de la protection de l'enfance travaillent en concertation avec leurs collègues de la Probation Juvénile ainsi que de la santé mentale afin d'évaluer le milieu familial du jeune. L'évaluation professionnelle détermine la nature de la prise en charge comme, par exemple, placement hors-domicile, soutien familial, ou thérapie pour la mère.

En Argentine, la réponse à ce cas dépend des éléments déjà connus dans le dossier. S'il n'y a aucun doute que le jeune soit coupable de services sexuels sur un mineur (situation qui ne serait confirmée ou infirmée qu'avec des éléments recueillis par des professionnels, en liaison avec la famille, et en fonction des possibilités d'aide), il peut bénéficier d'une thérapie individuelle en externe axée sur la maltraitance lorsque ceci est possible. Cependant, ce genre de thérapie est très rare dans la plupart des régions de l'Argentine. Il serait aussi indiqué de tenir le jeune à l'écart d'autres enfants, mais la surveillance dépendrait en grande partie de la famille elle-même. La famille aussi pourrait bénéficier d'une thérapie et de conseils, en fonction de la disponibilité des services.

Si aucune poursuite formelle n'est engagée, le clinicien proposerait à la mère de s'adresser au dispensaire de santé mentale afin qu'elle apprenne à mieux contrôler son enfant ou que l'enfant apprenne à s'auto-contrôler. Cependant, ces interventions s'occupent de la famille et des problèmes du jeune de manière générale. Elles ne prennent pas en compte le comportement sexuel du jeune. En Argentine, cet aspect serait pris en charge considéré par des professionnels ayant reçu une formation spécifique à la sexualité adolescente »

En analysant les possibilités d'intervention, nos participants en Chine confirment que ce sont les parents et les instituteurs qui doivent normalement faire face aux problèmes du jeune. Dans cette situation, la police ou les services locaux pourraient être impliqués. Les « bureaux de la rue », qui sont organisés par le gouvernement régional, s'occupent de tous les aspects de la vie du quartier, mais ne sont en général pas spécialisés dans les problèmes de l'enfance. Dans le cadre de la politique « d'un enfant par famille », les services d'aide sociale à l'enfance ne sont pas considérés comme une nécessité et ne sont de ce fait pas généralement disponibles.

Dans les grandes villes, comme Beijing et Shanghai, nos participants notent que le service social fait face à un grand nombre de demandes et les assistants sociaux sont de plus en plus employés dans les bureaux de la rue pour répondre aux problèmes des familles. Dans ces conditions, les familles peuvent avoir accès aux soins psychologiques dans les hôpitaux, moyennant un petit forfait. Cependant, les soins hospitaliers sont très onéreux, rendant ainsi la psychothérapie souvent inaccessible.

Résultats

Les résultats de l'intervention varient d'un pays à l'autre, selon la compétence et la disponibilité des professionnels des différentes disciplines associées à l'action. Les résultats comprennent souvent une évaluation et un traitement adaptés à son comportement sexuel et non-sexuel, la scolarisation, l'amélioration des relations entre le jeune et sa famille, une protection des enfants à risque, et un traitement aux victimes. Dans des régions du monde en voie de développement, ces cas reçoivent systématiquement moins d'attention à cause d'un manque de connaissances sociales et professionnelles, et aussi à cause d'un manque de formation et de ressources. Cependant, comme nous venons de le voir en Argentine et en Chine, la façon d'agir face à la maltraitance s'améliore dans ces régions.

Dans certaines cultures, la société et la famille ont du mal à définir, à reconnaître et à lutter contre les problèmes liés à l'abus sexuel. Aux États-Unis par exemple, société reconnue plus ouverte au dialogue sexuel, il arrive encore qu'on demande à la mère de solliciter l'aide psychologique pour trouver une solution à la situation de son enfant. Très souvent, les jeunes ne reçoivent pas les soins nécessaires parce que leurs parents ne veulent pas ou ne peuvent pas reconnaître le comportement inadapté de leur enfant. Dans d'autres cas, les parents se sentent mal à l'aise pour demander une aide extérieure pour une affaire qu'ils considèrent comme « strictement » familiale. Cet exemple souligne l'importance d'aider le grand public ainsi que les professionnels de tous les pays, de reconnaître des comportements sexuels inappropriés et à chercher l'aide adéquate en présence de tels comportements.